

**Aperçu des cotisations et des frais obligatoires s'ajoutant à l'impôt
des ménages québécois**

par Stéphane Crespo

Données sociodémographiques en bref, juin 2016
Volume 20, numéro 3, p. 15-23

Notice bibliographique suggérée :

CRESPO, Stéphane (2016). « Aperçu des cotisations et des frais obligatoires s'ajoutant à l'impôt des ménages québécois », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 20, n° 3, juin, Institut de la statistique du Québec, p. 15-23.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2016
ISSN 1715-6378 (en ligne)
© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 1996

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Aperçu des cotisations et des frais obligatoires s'ajoutant à l'impôt des ménages québécois

Par Stéphane Crespo¹

L'impôt constitue en général la cotisation la plus importante à être payée par les ménages. Qu'il soit documenté directement ou indirectement par la comparaison entre les concepts usuels de « revenu total » (c.-à-d. « revenu avant impôt ») et de « revenu après impôt », l'impôt occupe une place prépondérante dans l'analyse descriptive du revenu. Mais cette importance ne doit pas nous faire oublier que les ménages acquittent plusieurs autres cotisations et frais obligatoires, c'est-à-dire des « dépenses non discrétionnaires ». Pourtant, celles-ci ne sont pas considérées dans la plupart des analyses². Dans le présent article, nous nous y intéressons plus en détail, en les comparant avec l'impôt, et en examinant leurs composantes. Nos résultats pour le Québec, principalement tirés de *l'Enquête canadienne sur le revenu* (ECR) de 2013, sont distingués en fonction de l'âge du soutien principal de ménage. Enfin, de brèves comparaisons historiques et interprovinciales complètent l'étude.

57 100\$). Dans le quatrième quintile, elle s'accroît à 16% (13 700\$ de 85 300\$), et enfin, dans le quintile supérieur, elle atteint 23% (36 400\$ de 160 300\$). Cette progression en fonction du quintile est statistiquement significative⁵.

Considérons maintenant les autres dépenses non discrétionnaires. Dans le quintile inférieur, 7% du revenu total leur est alloué (1 200\$ de 17 600\$). Pour les quintiles subséquents, ces parts sont les suivantes : 8% pour le deuxième (3 200\$ de 37 700\$), 10% pour le troisième (5 400\$ de 57 100\$), 11% pour le quatrième (9 600\$ de 85 300\$). Toutefois, au quintile supérieur, la tendance à l'augmentation est en rupture, car la part diminue pour s'établir à 10% (15 200\$ de 160 300\$). Quoi qu'il en soit, une tendance significative à la progressivité se manifeste des quintiles inférieurs au quatrième quintile.

Cette différence entre l'impôt et ces autres dépenses non discrétionnaires dans le rythme de la progressivité n'est pas négligeable. Si bien que les ménages les plus défavorisés allouent une part plus élevée de leur revenu total aux autres dépenses non discrétionnaires qu'à l'impôt (7% c. 2% au quintile inférieur), tandis qu'à l'inverse, les ménages les plus favorisés allouent une part plus élevée de leur revenu total à l'impôt plutôt qu'aux autres dépenses non discrétionnaires (23% c. 10% au quintile supérieur)⁶.

1. Les dépenses non discrétionnaires : un premier aperçu

Les dépenses non discrétionnaires hors impôt représentent une part relativement importante du revenu total, bien qu'inférieure à celle représentée par l'impôt

Environ 10% du revenu total³ des ménages, équivalant à un montant moyen de 6 900\$, est alloué aux cotisations et aux frais obligatoires autres que l'impôt, nommés ici les « dépenses non discrétionnaires hors impôt » (voir l'encadré 1 pour la liste de ces dépenses), contre 17% pour l'impôt⁴ (11 900\$) (tableau 1). C'est donc en moyenne un peu plus du quart du revenu total des ménages québécois qui est retranché lorsqu'on prend en compte l'ensemble des dépenses non discrétionnaires, c'est-à-dire l'impôt combiné à ces dépenses (26%, soit 18 800\$).

La progressivité des autres dépenses non discrétionnaires est moins forte que celle de l'impôt

Une ventilation des résultats selon le quintile de revenu total montre que l'impôt et les autres dépenses non discrétionnaires sont progressifs, au sens suivant : plus le revenu s'élève, plus la part de ce revenu qui leur est allouée augmente. Toutefois, la progressivité des autres dépenses non discrétionnaires est moins forte que celle de l'impôt.

Examinons d'abord l'impôt. Dans le quintile inférieur, seulement 2% du revenu (400\$ de 17 600\$) y est alloué. Cette part augmente à 7% dans le deuxième quintile (2 500\$ de 37 700\$), puis à 12% dans le troisième quintile (6 600\$ de

1. L'auteur tient à remercier son collègue Marc-André Gauthier, analyste à la Direction des statistiques sociodémographiques, ainsi que Manuel Crespo, professeur émérite de l'Université de Montréal, pour leurs précieux commentaires formulés sur la version préliminaire du texte. Les analyses contenues dans ce texte ont été réalisées grâce à l'accès aux données au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), membre du Réseau canadien des centres de données de recherche (RCCDR).
2. Nous nous référons aux analyses descriptives du revenu, incluant les statistiques descriptives. Par exemple, les tableaux normalisés de *l'Enquête canadienne sur le revenu* permettent de documenter l'impôt, mais jamais les autres dépenses non discrétionnaires. [En ligne]. [www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/150708/dq150708b-cansim-fra.htm]. Dans le cas du faible revenu, on a pourtant mieux tenu compte de ces autres dépenses. Par exemple, la *Mesure du panier de consommation* (MPC) détermine ce faible revenu à partir du revenu déduit de l'impôt et des autres dépenses non discrétionnaires. Voir *STATISTIQUE CANADA (2015), Les lignes de faible revenu, 2013-2014, Ottawa, Statistique Canada, p. 9*.
3. Le revenu total consiste dans le revenu avant déduction de l'impôt et des autres dépenses non discrétionnaires.
4. L'impôt des ménages québécois comprend ici autant l'impôt provincial que fédéral.
5. En effet, toute borne supérieure de l'intervalle de confiance d'un quintile est inférieure à la borne inférieure du quintile suivant. Cette absence de chevauchement permet de conclure au caractère significativement différent entre un quintile et le suivant.
6. Dans les quintiles intermédiaires, ces deux parts diffèrent moins, bien que le plus souvent significativement.

Encadré 1. Liste des dépenses non discrétionnaires hors impôt et précisions conceptuelles

L'*Enquête canadienne sur le revenu* (ECR) permet de mesurer huit types de dépenses non discrétionnaires hors impôt¹ :

- Cotisations à l'assurance-emploi (AE);
- Cotisations au régime des rentes du Québec (RRQ);
- Cotisations à un régime de pension agréé (RPA) ou un régime de pension parrainé par l'employeur;
- Cotisations syndicales, frais d'association professionnelle et primes d'assurance-responsabilité professionnelle;
- Frais de garde d'enfants encourus afin d'occuper un emploi rémunéré;
- Cotisations au régime québécois d'assurance parentale (RQAP);
- Pension alimentaire payée telle que les pensions alimentaires pour conjoints et enfants;
- Frais médicaux directs, y compris les primes d'assurance privée.

Mentionnons d'emblée que ces dépenses, à l'exception des cotisations au RQAP, forment la liste des dépenses non discrétionnaires d'après la classification officielle du revenu de Statistique Canada (Statistique Canada, 2016²). Nous avons toutefois jugé nécessaire d'inclure à cette liste les cotisations au RQAP, car il s'agit d'un régime collectif d'assurance au même titre que l'AE et la RRQ.

Signalons que les dépenses en logement, en transport, en alimentation et en vêtement sont considérées comme discrétionnaires et ainsi sont exclues de la liste. En effet, dans le cas de ces dépenses, il serait trop difficile de distinguer la consommation axée sur les besoins vitaux ou de base (non discrétionnaire) de celle axée sur les préférences et le style de vie (discrétionnaire). De même, les dépenses de notre liste se distinguent d'autres dépenses récurrentes des ménages, dont le caractère est plutôt discrétionnaire. Tel est le cas, par exemple, des cotisations à des régimes enregistrés d'épargne retraite (REER). Ces régimes sont négociables par les intéressés sur le marché des services financiers et les cotisations sont facultatives.

Le fait que les dépenses de notre liste soient classées comme non discrétionnaires n'enlève pas nécessairement aux ménages toute marge de manœuvre à leur égard. Par exemple, si, pour un travailleur autonome, le fait d'adhérer à un régime d'assurance-responsabilité professionnelle est une nécessité pour faire face aux risques de la pratique (aspect non discrétionnaire), ce travailleur dispose certes d'une marge de manœuvre quant au choix d'une police d'assurance particulière (aspect discrétionnaire). En revanche, certaines dépenses non discrétionnaires régies par des règlements ou des lois ne laissent aucune marge de manœuvre directe : tel est le cas notamment des cotisations au RRQ et des pensions alimentaires prélevées à la source.

Enfin, bien que, dans la présente analyse, l'impôt a été distingué des autres dépenses non discrétionnaires (comprises dans la liste citée plus haut), cela ne doit pas faire oublier les interdépendances entre les deux. Par exemple, certaines dépenses non discrétionnaires (cotisations au RRQ, au RQAP, frais de garde, etc.) peuvent diminuer le revenu imposable ou donner droit à des crédits d'impôt. Aussi, par le truchement de la fiscalité, certaines dépenses non discrétionnaires sont plutôt comptabilisées dans l'impôt, comme la cotisation au régime public d'assurance médicaments. Cependant, l'analyse de ces interdépendances dépasse les objectifs de l'étude. Un des objectifs poursuivis ici est plutôt de comparer ces autres dépenses à l'impôt, afin d'obtenir un portrait plus exhaustif des charges supportées par les ménages.

1. Le qualificatif « hors impôt » pour des dépenses non discrétionnaires est utilisé uniquement pour signifier qu'il est question d'*autres dépenses non discrétionnaires que l'impôt*. Par ce qualificatif, nous ne voulons pas signifier, par exemple, que lesdites dépenses seraient « exemptes d'impôt ».

2. [En ligne]. [www.statcan.gc.ca/pub/75f0011x/2012001/notes/class-fra.htm]. Notons que bien que les primes d'assurance-maladie publique font partie de la liste des dépenses non discrétionnaires aux fins de cette classification officielle, au Québec, les montants de ces primes sont nuls.

Tableau 1

Dépenses non discrétionnaires hors impôt, impôt et revenu total, selon le quintile de revenu total, ménages, Québec, 2013

		Dépenses non discrétionnaires hors impôt moyennes (1)	Impôt moyen (2)	Revenu total moyen (3)	Part des dépenses non disc. hors imp. dans le revenu total (1)/(3)	Part de l'impôt dans le revenu total (2)/(3)	Part de l'impôt et des autres dép. non disc. dans le revenu total [(1)+(2)]/(3)
		\$			%		
Tous les ménages							
Estimation		6 900	11 900	71 600	9,7	16,6	26,3
Intervalle de confiance (95 %)	Borne inf.	6 800	11 300	70 000	9,4	16,1	25,8
	Borne sup.	7 100	12 500	73 200	9,9	17,2	26,7
Quintile inférieur							
Estimation		1 200	400	17 600	6,6	2,0	8,6
Intervalle de confiance (95 %)	Borne inf.	900	200	17 000	5,1	1,4	6,9
	Borne sup.	1 400	500	18 300	8,1	2,6	10,3
Quintile 2							
Estimation		3 200	2 500	37 700	8,4	6,6	15,0
Intervalle de confiance (95 %)	Borne inf.	3 000	2 300	37 300	7,9	6,1	14,3
	Borne sup.	3 400	2 700	38 200	9,0	7,1	15,8
Quintile 3							
Estimation		5 400	6 600	57 100	9,5	11,5	21,0
Intervalle de confiance (95 %)	Borne inf.	5 200	6 200	56 600	9,1	10,9	20,4
	Borne sup.	5 700	6 900	57 500	9,9	12,0	21,6
Quintile 4							
Estimation		9 600	13 700	85 300	11,3	16,0	27,3
Intervalle de confiance (95 %)	Borne inf.	9 200	13 200	84 500	10,9	15,5	26,7
	Borne sup.	10 000	14 100	86 100	11,7	16,5	27,9
Quintile supérieur							
Estimation		15 200	36 400	160 300	9,5	22,7	32,2
Intervalle de confiance (95 %)	Borne inf.	14 500	33 600	154 100	9,0	21,8	31,4
	Borne sup.	15 800	39 200	166 500	9,9	23,6	33,0

Note : les erreurs-types dont découlent les intervalles de confiance ont été calculées au moyen de la méthode d'auto-amorçage (*bootstrap*), à partir de 500 poids répliques.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

2. La composition des dépenses non discrétionnaires hors impôt

Les frais médicaux directs et les cotisations aux régimes de retraite constituent les dépenses les plus importantes

Certaines composantes des dépenses non discrétionnaires hors impôt (voir l'encadré 1) sont plus importantes que d'autres à l'échelle de l'ensemble des ménages. Les frais médicaux directs, les cotisations au régime des rentes du Québec (RRQ) et les cotisations aux régimes de pensions

agrégés (RPA) ou aux autres régimes parrainés par l'employeur représentent en 2013 à eux seuls près des trois quarts de l'ensemble des dépenses hors impôt mesurées ici (73 %, soit respectivement 27 %, 27 % et 20 %, d'après le volet 2 du tableau 2). Cela correspond à un montant moyen cumulé d'environ 5 000 \$ (1 800 \$, 1 800 \$ et 1 300 \$, d'après le volet 1). Notons que la totalité des ménages paient des frais médicaux.

Aussi, 70 % des ménages paient des cotisations au RRQ (volet 3), pour une cotisation moyenne (des cotisants) de 2 600 \$ (volet 4), tandis qu'un peu plus du tiers (36 %) paient des cotisations aux RPA et autres régimes d'employeurs, avec une cotisation moyenne (des cotisants) de 3 800 \$. Ces résultats rappellent les statuts distincts de ces deux régimes de retraite. En effet, si la part de ménages cotisant au RRQ est plus élevée que

celle cotisant aux RPA et autres régimes d'employeurs, cela s'explique par le fait que le RRQ est un régime universel, s'adressant à tous les travailleurs, alors que les RPA ou autres régimes d'employeurs ne concernent qu'une partie des employés rémunérés. De même, si la cotisation moyenne des cotisants au RRQ est plus faible que celle aux RPA et autres régimes d'employeurs, c'est parce que dans le système de retraite québécois, les prestations du RRQ se veulent complémentaires aux prestations privées.

Les cinq autres composantes des dépenses représentent environ le quart de toutes les dépenses non discrétionnaires hors impôt. Les frais de garde pour occuper un emploi rémunéré représentent 8 % (600 \$) de ces dépenses. Bien qu'une

faible fraction des ménages paient de tels frais (14 %), les frais de ceux en ayant payé sont sensiblement élevés (4 200 \$)⁷.

Les cotisations à l'assurance-emploi constituent 7 % (500 \$) des dépenses non discrétionnaires hors impôt. Sans surprise, la part des ménages cotisants est relativement élevée (66 %), ce qui s'explique, à l'instar des cotisations au RRQ, par le fait que tous les travailleurs rémunérés adhèrent à ce régime. La cotisation moyenne des cotisants à l'AE est de 800 \$.

Les cotisations syndicales et professionnelles englobent 5 % des dépenses (400 \$), celles-ci étant versées par 40 % des ménages, pour une cotisation moyenne des cotisants de 900 \$.

La part des dépenses absorbées par les pensions alimentaires s'élève à 3 % (200 \$). Les versements de ces pensions sont peu répandus, puisque seulement 4 % des ménages en ont déclaré. Cela explique pourquoi ils ne représentent qu'une faible part des dépenses hors impôt. En revanche, les montants moyens des versements (pour ceux qui en ont) sont les plus élevés des huit composantes (6 400 \$).

Enfin, les cotisations au régime québécois d'assurance parentale (RQAP) représentent aussi 3 % des dépenses (200 \$). Les deux tiers des ménages québécois ont cotisé à ce régime en 2013, avec une cotisation moyenne des cotisants de 300 \$. La faible contribution de ces cotisations à l'ensemble des dépenses hors impôt s'explique donc par le faible montant de la cotisation.

Tableau 2

Indicateurs par composante des dépenses non discrétionnaires hors impôt, ménages, Québec, 2013

		Unité	Dépenses non discrétionnaires hors impôt	Cot. AE	Cot. RRQ	Cot. RPA	Cot. synd. et pro.	Frais de garde	Cot. RQAP	Pensions alim. payées	Frais méd. dir.
Volet 1 : dépense moyenne											
Estimation		\$	6 900	500	1 800	1 300	400	600	200	200	1 800
Intervalle de confiance (95 %)	Borne inf.	\$	6 800	500	1 800	1 300	300	500	200	200	1 800
	Borne sup.	\$	7 100	500	1 900	1 400	400	600	200	300	1 900
Volet 2 : part dans l'ensemble des dépenses¹											
Estimation		%	100,0	7,4	26,6	19,5	5,1	8,3	3,2	3,3	26,6
Intervalle de confiance (95 %)	Borne inf.	%	100,0	7,2	26,0	18,5	4,8	7,3	3,1	2,5	25,6
	Borne sup.	%	100,0	7,5	27,2	20,5	5,4	9,2	3,2	4,2	27,6
Volet 3 : part des ménages ayant effectué une dépense²											
Estimation		%	100,0	66,1	69,6	35,7	40,3	13,7	67,0	3,6	100,0
Intervalle de confiance (95 %)	Borne inf.	%	100,0	64,9	68,3	34,3	38,7	12,8	65,8	2,9	100,0
	Borne sup.	%	100,0	67,4	70,8	37,1	41,8	14,7	68,3	4,3	100,0
Volet 4 : dépense moyenne des ménages ayant effectué une dépense³											
Estimation		\$	6 900	800	2 600	3 800	900	4 200	300	6 400	1 800
Intervalle de confiance (95 %)	Borne inf.	\$	6 800	800	2 600	3 600	800	3 700	300	5 100	1 800
	Borne sup.	\$	7 100	800	2 700	4 000	900	4 600	300	7 700	1 900

1. Rapport, exprimé en pourcentage, entre la moyenne de la composante et la moyenne de l'ensemble des dépenses non discrétionnaires hors impôt.

2. Pourcentage des ménages pour lesquels la dépense est non nulle.

3. Dépense moyenne en retirant du calcul les ménages pour lesquels la dépense est nulle.

Note : les erreurs-types dont découlent les intervalles de confiance ont été calculées au moyen de la méthode d'auto-amorçage (*bootstrap*), à partir de 500 poids répliques.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

7. Il s'agit de la deuxième composante pour laquelle la dépense des ménages ayant effectué cette dépense est la plus élevée, après les pensions alimentaires payées (6 400 \$).

3. Dépenses non discrétionnaires et cycle de vie du ménage

Examinons maintenant dans quelle mesure les parts allouées à ces dépenses non discrétionnaires varient selon le cycle de vie du ménage, tel que mesuré par la catégorie d'âge de son soutien principal⁸ (tableau 3).

Les parts du revenu allouées à l'impôt et aux autres dépenses non discrétionnaires sont les plus élevées parmi les ménages d'âge intermédiaire

La tranche d'âge du soutien principal est liée à la fraction du revenu total allouée aux dépenses non discrétionnaires. Les

ménages d'âge intermédiaire (c.-à-d. dont le soutien principal est âgé entre 30 et 64 ans) supportent, en proportion de leur revenu, des charges plus élevées que les jeunes ménages (soutien âgé de moins de 30 ans) et les ménages âgés (soutien âgé de 65 ans et plus). Cela s'applique aussi bien pour l'impôt que les autres dépenses non discrétionnaires. Ainsi, 18 % du revenu total des ménages d'âge intermédiaire est alloué à l'impôt, contre 13 % pour les ménages jeunes et 12 % pour les ménages âgés (tableau 3). De même, 10,4 % du revenu est alloué

aux autres dépenses non discrétionnaires parmi les ménages d'âge intermédiaire, contre 9,7 % pour les jeunes ménages⁹ et 6 % pour les ménages âgés.

Or, les ménages d'âge intermédiaire ont en moyenne le revenu le plus élevé (82 900\$, contre 56 000\$ et 47 400\$ pour les ménages jeunes et âgés). De plus, on sait que la part du revenu allouée aux dépenses (impôt et ensemble des autres dépenses non discrétionnaires) est progressive, en ce sens qu'elle augmente en fonction de ce revenu (tel que documenté

Tableau 3

Dépenses non discrétionnaires hors impôt, impôt et revenu total moyens, selon l'âge du soutien principal, ménages, Québec, 2013

		Dépenses non discrétionnaires hors impôt moyennes (1)	Impôt moyen (2)	Revenu total moyen (3)	Part des dépenses non disc. hors imp. dans le revenu total (1)/(3)	Part de l'impôt dans le revenu total (2)/(3)	Part de l'impôt et des autres dép. non disc. dans le revenu total [(1)+(2)]/(3)
		\$ ou ratio			% ou points		
Tous les ménages							
Estimation		6 900	11 900	71 600	9,7	16,6	26,3
Intervalle de confiance (95 %)	Borne inf.	6 800	11 300	70 000	9,4	16,1	25,8
	Borne sup.	7 100	12 500	73 200	9,9	17,2	26,7
Selon l'âge du soutien principal							
Moins de 30 ans [1]							
Estimation		5 500	7 500	56 000	9,7	13,4	23,1
Intervalle de confiance (95 %)	Borne inf.	4 900	6 200	50 400	9,0	12,0	22,0
	Borne sup.	6 000	8 800	61 600	10,4	14,8	24,3
30 à 64 ans [2]							
Estimation		8 600	14 800	82 900	10,4	17,9	28,3
Intervalle de confiance (95 %)	Borne inf.	8 300	13 900	80 400	10,1	17,2	27,7
	Borne sup.	8 800	15 800	85 400	10,7	18,6	28,8
65 ans et plus [3]							
Estimation		2 900	5 700	47 400	6,1	12,1	18,2
Intervalle de confiance (95 %)	Borne inf.	2 600	4 800	45 000	5,5	10,7	16,8
	Borne sup.	3 200	6 600	49 900	6,7	13,4	19,6
Ratio¹ ou différence²:							
[1]/[2] ou [1]-[2]		0,63 ⁺⁺⁺	0,51 ⁺⁺⁺	0,68 ⁺⁺⁺	-0,6 [†]	-4,5 ⁺⁺⁺	-5,1 ⁺⁺⁺
[3]/[2] ou [3]-[2]		0,34 ⁺⁺⁺	0,39 ⁺⁺⁺	0,57 ⁺⁺⁺	-4,3 ⁺⁺⁺	-5,8 ⁺⁺⁺	-10,1 ⁺⁺⁺

1. Le ratio entre deux estimations s'applique aux trois indicateurs suivants, mesurés en dollars : dépenses non discrétionnaires hors impôt, impôt et revenu total. Les tests ont comme hypothèse nulle que le ratio est égal à 1.

2. La différence entre deux estimations s'applique aux trois indicateurs suivants, mesurés en pourcentage : part des dépenses non discrétionnaires hors impôt dans le revenu total, part de l'impôt dans le revenu total, et part de l'impôt et des autres dépenses non discrétionnaires dans le revenu total. Les tests ont comme hypothèse nulle que la différence est égale à 0.

Notes: +++ : $p \leq 0,01$; ++ : $0,01 < p \leq 0,05$; + : $0,05 < p \leq 0,1$.

Les erreurs-types dont découlent les seuils observés des tests d'hypothèse (p -values) ainsi que les intervalles de confiance ont été calculées au moyen de la méthode d'auto-amorçage (*bootstrap*), à partir de 500 poids répliques.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

8. Le soutien principal du ménage, par définition, est l'unique personne du ménage ou, dans le cas des ménages de deux personnes ou plus, la personne de 16 ans et plus ayant le revenu total le plus élevé.

9. La différence, quoique faible en apparence, entre 10,4 % et 9,7 %, qui est de 0,6 point, est néanmoins significative à la marge ($0,05 < p \leq 0,1$).

dans la première partie). Par conséquent, c'est donc vraisemblablement parce que les ménages d'âge intermédiaire ont le revenu le plus élevé que la part allouée à l'impôt et aux autres dépenses est la plus élevée. Plus particulièrement, lorsque le soutien principal est âgé entre 30 et 64 ans, le revenu de ce soutien (et le cas échéant celui du conjoint ou de la conjointe), tend à être plus élevé en raison d'une activité sur le marché du travail plus soutenue et des années cumulées d'expérience en emploi, ce qui augmente le taux marginal d'imposition, ainsi que les charges sociales inhérentes à la présence en emploi, y compris celles reliées à la garde d'enfants.

4. Composition des dépenses non discrétionnaires hors impôt et cycle de vie du ménage

Les ménages âgés allouent les quatre cinquièmes de leurs dépenses non discrétionnaires hors impôt aux frais médicaux

Parmi les ménages âgés, près des quatre cinquièmes des dépenses non discrétionnaires hors impôt sont allouées en frais médicaux directs (79%, c'est-à-dire 2 300 \$ de 2 900 \$¹⁰), contre seulement 18% (1 000 \$ de 5 500 \$) et 21% (1 800 \$ de 8 600 \$) respectivement parmi les jeunes ménages et ceux d'âge intermédiaire

(tableau 4). La différence entre les ménages âgés et d'âge intermédiaire, de 58 points, est très significative, et il en va aussi de la différence entre les ménages âgés et jeunes¹¹. À l'opposé, les sept autres composantes n'occupent que 21% des dépenses hors impôt parmi les ménages âgés (610 \$ de 2 900 \$), contre 82% (4 500 \$ de 5 500 \$) et 79% (6 800 \$ de 8 600 \$) respectivement chez les jeunes ménages et les ménages d'âge intermédiaire.

Tableau 4

Composition des dépenses non discrétionnaires hors impôt, selon l'âge du soutien principal, ménages, Québec, 2013

		Cot. AE	Cot. RRQ	Cot. RPA	Cot. synd. et pro.	Frais de garde	Cot. RQAP	Pensions alim. payées	Frais méd. dir.
		%							
Tous les ménages									
Estimation		7,4	26,6	19,5	5,1	8,3	3,2	3,3	26,6
Intervalle de confiance (95 %)	Borne inf.	7,2	26,0	18,5	4,8	7,3	3,1	2,5	25,6
	Borne sup.	7,5	27,2	20,5	5,4	9,2	3,2	4,2	27,6
Selon l'âge du soutien principal									
Moins de 30 ans [1]									
Estimation		10,6	35,7	14,2	6,5	10,5	4,2	0,7	17,5
Intervalle de confiance (95 %)	Borne inf.	10,0	33,5	11,9	5,6	6,7	4,0	-0,1	15,4
	Borne sup.	11,2	38,0	16,5	7,3	14,2	4,5	1,6	19,7
30 à 64 ans [2]									
Estimation		7,6	27,8	21,8	5,4	9,1	3,3	3,7	21,2
Intervalle de confiance (95 %)	Borne inf.	7,4	27,0	20,7	5,1	7,9	3,2	2,6	20,3
	Borne sup.	7,8	28,5	23,0	5,7	10,2	3,4	4,8	22,2
65 ans et plus [3]									
Estimation		2,3	8,9	4,9	1,4	0,0	1,0	2,6	78,9
Intervalle de confiance (95 %)	Borne inf.	1,8	7,2	2,7	1,0	0,0	0,8	-0,5	73,9
	Borne sup.	2,7	10,7	7,1	1,9	0,0	1,2	5,6	84,0
Différence :									
[1]-[2]		3,0 ⁺⁺⁺	8,0 ⁺⁺⁺	-7,7 ⁺⁺⁺	1,1 ⁺⁺⁺	1,4	0,9 ⁺⁺⁺	-3,0 ⁺⁺⁺	-3,7 ⁺⁺⁺
[3]-[2]		-5,4 ⁺⁺⁺	-18,8 ⁺⁺⁺	-16,9 ⁺⁺⁺	-4,0 ⁺⁺⁺	-9,1 ⁺⁺⁺	-2,4 ⁺⁺⁺	-1,2	57,7 ⁺⁺⁺

Notes : +++ : $p \leq 0,01$; ++ : $0,01 < p \leq 0,05$; + : $0,05 < p \leq 0,1$.

Les erreurs-types dont découlent les seuils observés des tests d'hypothèse (*p-values*) ainsi que les intervalles de confiance ont été calculées au moyen de la méthode d'auto-amorçage (*bootstrap*), à partir de 500 poids répliques. Les tests ont comme hypothèse nulle que la différence est égale à 0.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

10. Voir les moyennes des dépenses non discrétionnaires hors impôt selon l'âge du soutien principal et la taille du ménage, présentées dans le tableau 3.

11. Bien que le tableau 4 ne dispose pas de test formel de la différence entre les ménages âgés et jeunes quant à la part des frais médicaux, le caractère mutuellement exclusif des intervalles de confiance suffit pour affirmer que cette différence est fortement significative.

Trois raisons expliquent ce clivage : 1) la hausse des frais médicaux chez les personnes âgées¹²; 2) le fait que la proportion des cotisants aux régimes de l'AE, aux régimes de retraite (RRQ, RPA et autres régimes d'employeurs) et aux associations syndicales et professionnelles, est faible chez ces personnes âgées en raison de la cessation, sinon de la diminution marquée de leur activité sur le marché du travail¹³; 3) le fait que le recours aux services de garde d'enfants et le versement de pensions alimentaires sont beaucoup plus rares chez les ménages âgés.

5. Comparaisons historiques

Les figures 1 et 2 colligent des données similaires¹⁴ à celles du tableau 3, mais extraites de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (EDTR)¹⁵.

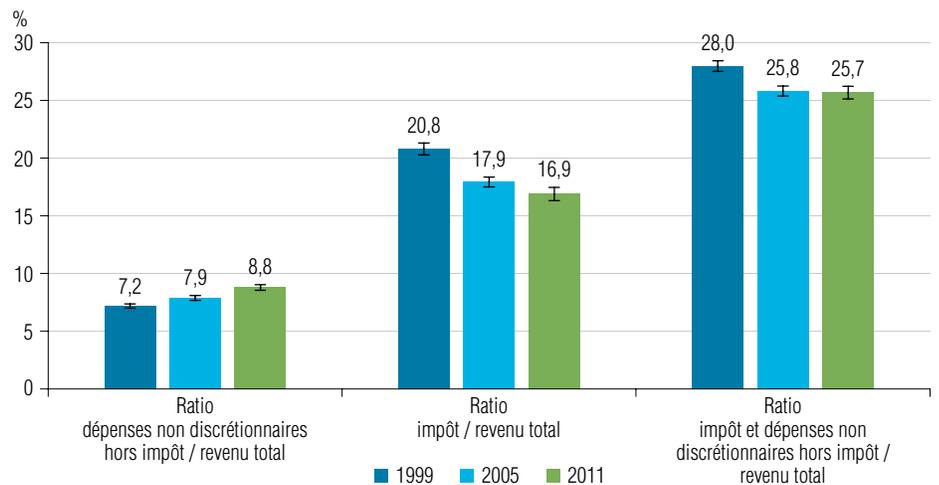
Entre 1999 et 2011, la part de l'impôt dans le revenu total a diminué, alors que celle des autres dépenses non discrétionnaires a augmenté

L'impôt et les autres dépenses non discrétionnaires, en proportion du revenu total, ont évolué historiquement dans des sens opposés. Alors que la part de l'impôt a eu tendance à décroître, celle des autres dépenses non discrétionnaires s'est accrue. En effet, entre 1999 et 2011, la part de l'impôt dans le revenu total est passée de 21 % à 17 %, tandis que la part de ces autres dépenses est passée de 7 % à 9 % (figure 1).

Le revenu total a connu une progression significative au cours de cette période (figure 2). En dollars constants de 2013, il est passé de 61 000 \$ à 70 300 \$ entre 1999 et 2011. Or, puisque la part de l'impôt dans ce revenu a diminué, il en résulte que l'impôt moyen dans la population des ménages¹⁶ a varié moindrement. Il est en

Figure 1

Évolution de la part des dépenses non discrétionnaires hors impôt et de l'impôt dans le revenu total, ménages, Québec, 1999, 2005 et 2011

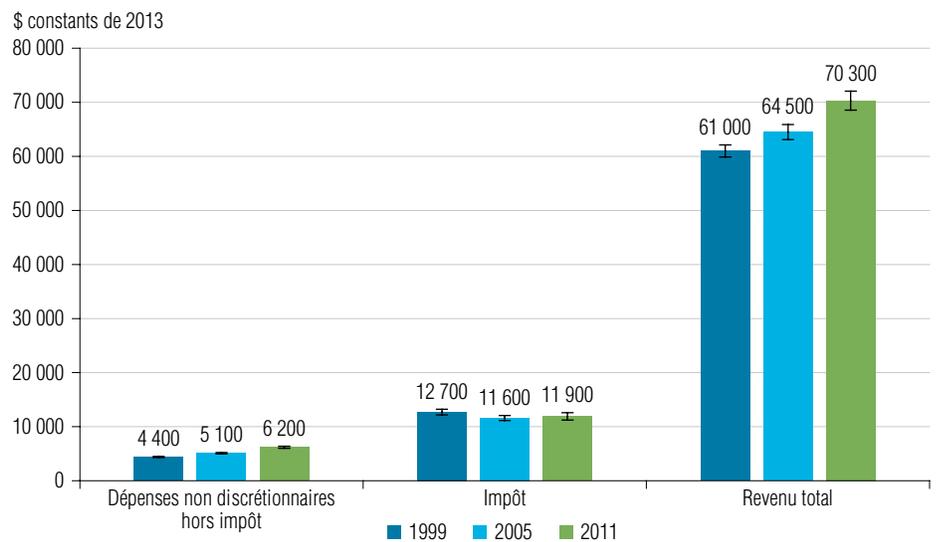


Note : les erreurs-types dont découlent les intervalles de confiance ont été calculées au moyen de la méthode d'auto-amorçage (*bootstrap*), à partir de 500 poids répliques.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 2

Évolution des dépenses non discrétionnaires hors impôt moyennes, de l'impôt moyen et du revenu total moyen, ménages, Québec, 1999, 2005 et 2011



Note : les erreurs-types dont découlent les intervalles de confiance ont été calculées au moyen de la méthode d'auto-amorçage (*bootstrap*), à partir de 500 poids répliques.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

12. Les frais médicaux moyens rapportés dans le paragraphe précédent (2 300 \$ pour les ménages âgés, 1 000 \$ pour les jeunes ménages et 1 800 \$ pour les ménages d'âge intermédiaire) constituent en fait les frais médicaux moyens de ceux ayant eu des frais, puisque la totalité des ménages, peu importe l'âge du soutien principal, en ont payé. Ces frais sont significativement plus élevés en moyenne parmi les ménages âgés (données non illustrées).

13. Les cotisations à ces régimes et ces associations sont en effet basées sur les revenus d'emploi.

14. Comme l'EDTR ne permet pas de distinguer les cotisations du RQAP, et comme de toute manière ce régime est entré en vigueur en 2006, ces cotisations ont été exclues des calculs. Les estimations présentées dans la figure 1 ne sont donc pas directement comparables à celles des tableaux précédents, basés sur l'ECR.

15. Les données de l'ECR ne sont disponibles que depuis l'année de référence 2012; c'est pourquoi elles n'ont pas pu être utilisées pour les présentes comparaisons historiques.

16. Note : dans le calcul de l'impôt moyen, on tient compte autant des ménages ayant été imposés que ceux ne l'ayant pas été.

effet passé de 12 700 \$ à 11 900 \$ entre ces deux années, soit une diminution de seulement 6 %. En revanche, à l'instar du revenu total, la part des autres dépenses dans ce revenu a augmenté. Une augmentation des dépenses moyennes¹⁷ relativement importante s'en est suivie : toujours en dollars constants de 2013, ces dépenses sont passées de 4 400 \$ en 1999 à 6 200 \$ en 2011, soit une augmentation d'environ 40 %.

6. Comparaisons interprovinciales

C'est au Québec que les ménages paient la part la plus élevée de leur revenu total à l'impôt et aux autres dépenses non discrétionnaires

Parmi les ménages des provinces ou des groupes de provinces considérées, ceux du Québec allouent la part la plus élevée de leur revenu total à l'impôt, et aussi aux autres dépenses non discrétionnaires (tableau 5). Ces ménages québécois

allouent en effet 17 % de leur revenu à l'impôt, contre environ 16 % en dehors du Québec. Quoique modestes, ces différences sont significatives pour chacune des trois comparaisons. De même, 10 % du revenu total va aux autres dépenses non discrétionnaires au Québec, contre 9 % dans l'Atlantique, 7 % en Ontario et 8 % dans l'Ouest. Encore une fois, tous les écarts entre le Québec et ces provinces ou groupes de provinces sont significatifs.

Tableau 5

Dépenses non discrétionnaires hors impôt, impôt et revenu total moyens, ménages, selon la province ou le groupe de provinces, 2013

		Dépenses non discrétionnaires hors impôt moyennes (1)	Impôt moyen (2)	Revenu total moyen (3)	Part des dépenses non disc. hors imp. dans le revenu total (1)/(3)	Part de l'impôt dans le revenu total (2)/(3)	Part de l'impôt et des autres dép. non disc. dans le revenu total [(1)+(2)]/(3)
		\$ ou ratio			% ou points		
Atlantique [1]							
Estimation		6 300	11 600	73 800	8,5	15,7	24,2
Intervalle de confiance (95 %)	Borne inf.	6 100	11 200	72 500	8,3	15,4	23,9
	Borne sup.	6 400	12 000	75 200	8,7	16,0	24,4
Québec [2]							
Estimation		6 900	11 900	71 600	9,7	16,6	26,3
Intervalle de confiance (95 %)	Borne inf.	6 800	11 300	70 000	9,4	16,1	25,8
	Borne sup.	7 100	12 500	73 200	9,9	17,2	26,7
Ontario [3]							
Estimation		6 500	13 800	87 600	7,4	15,7	23,1
Intervalle de confiance (95 %)	Borne inf.	6 300	13 000	85 700	7,2	15,2	22,7
	Borne sup.	6 700	14 500	89 500	7,6	16,2	23,6
Ouest¹ [4]							
Estimation		7 200	14 900	92 900	7,8	16,0	23,8
Intervalle de confiance (95 %)	Borne inf.	7 100	14 300	91 200	7,6	15,6	23,4
	Borne sup.	7 400	15 500	94 700	8,0	16,4	24,1
Ratio² ou différence³ :							
[1]/[2] ou [1]-[2]		0,91 ⁺⁺⁺	0,97	1,03 ⁺⁺	-1,2 ⁺⁺⁺	-0,9 ⁺⁺⁺	-2,1 ⁺⁺⁺
[3]/[2] ou [3]-[2]		0,94 ⁺⁺⁺	1,16 ⁺⁺⁺	1,22 ⁺⁺⁺	-2,2 ⁺⁺⁺	-0,9 ⁺⁺	-3,1 ⁺⁺⁺
[4]/[2] ou [4]-[2]		1,04 ⁺⁺⁺	1,25 ⁺⁺⁺	1,30 ⁺⁺⁺	-1,9 ⁺⁺⁺	-0,6 ⁺	-2,5 ⁺⁺⁺

1. Les dépenses non discrétionnaires en Colombie-Britannique incluent aussi des primes d'assurance-maladie publique, ce qui n'est pas le cas des autres provinces.

2. Le ratio entre deux estimations s'applique aux trois indicateurs suivants, mesurés en dollars : dépenses non discrétionnaires hors impôt, impôt et revenu total. Les tests ont comme hypothèse nulle que le ratio est égal à 1.

3. La différence entre deux estimations s'applique aux trois indicateurs suivants, mesurés en pourcentage : part des dépenses non discrétionnaires hors impôt dans le revenu total, part de l'impôt dans le revenu total, et part de l'impôt et des autres dépenses non discrétionnaires dans le revenu total. Les tests ont comme hypothèse nulle que la différence est égale à 0.

Notes : +++ : $p \leq 0,01$; ++ : $0,01 < p \leq 0,05$; + : $0,05 < p \leq 0,1$.

Les erreurs-types dont découlent les seuils observés des tests d'hypothèse (p -values) ainsi que les intervalles de confiance ont été calculées au moyen de la méthode d'auto-amorçage (*bootstrap*), à partir de 500 poids répliques.

Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu*, fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

17. La note précédente s'applique aussi au calcul des dépenses moyennes.

De plus, c'est au Québec que le revenu est le plus faible. Le revenu total moyen s'élève en effet à 71 600\$ en 2013, contre 73 800\$ dans l'Atlantique, 87 600\$ en Ontario et 92 900\$ dans l'ouest.

L'impôt des ménages au Québec est estimé en moyenne à 11 900\$ en 2013, contre 11 600\$ dans l'Atlantique, 13 800\$ en Ontario et 14 900\$ dans l'Ouest. Malgré que cet impôt représente une part plus élevée du revenu au Québec, il demeure néanmoins plus faible en moyenne qu'en Ontario et dans l'Ouest. Il ne diffère pas par contre de celui des résidents de l'Atlantique.

Enfin, si les ménages québécois paient en moyenne 6 900\$ en dépenses non discrétionnaires hors impôt, les ménages de l'Atlantique en paient 6 300\$, ceux de l'Ontario 6 500\$, et ceux de l'Ouest 7 200\$. Le Québec paie donc davantage pour ces dépenses – en part du revenu total et en moyenne – que dans l'Atlantique et en Ontario. Mais bien que la part allouée à ces dépenses est plus élevée au Québec que dans l'Ouest, cette dernière paie un montant absolu plus important que le Québec en moyenne en raison d'un revenu total particulièrement élevé (92 900\$).

Conclusion

L'analyse descriptive habituelle du revenu a souvent tendance à considérer l'impôt au détriment des autres dépenses non discrétionnaires. En replaçant dans l'analyse ces autres dépenses, soit les cotisations, les frais ou prélèvements obligatoires qui, en plus de l'impôt, doivent être supportés par les ménages, on obtient un portrait plus précis des revenus disponibles pour la consommation.

Nos résultats ont montré que 17% du revenu total des ménages québécois en 2013 est alloué aux impôts, alors que 10% est attribué aux autres dépenses non discrétionnaires. Cela se traduit par des montants moyens respectifs de 11 900\$ et de 6 900\$. À l'instar de l'impôt, les autres dépenses non discrétionnaires sont progressives : dans l'ensemble, plus le revenu total s'élève, plus la part de ce revenu qui leur est allouée augmente. La progressivité de l'impôt est cependant plus forte que celle des autres dépenses.

À l'échelle de l'ensemble des ménages, les frais médicaux directs, de même que les cotisations au RRQ, aux RPA et aux autres régimes de retraite d'employeurs, représentent près des trois quarts des dépenses non discrétionnaires hors impôt.

Ce sont les ménages dont le soutien est âgé de 30 à 64 ans qui octroient la part la plus élevée de leur revenu à l'impôt et à ces autres dépenses ; ce sont de toute manière ces ménages qui ont le revenu le plus élevé.

Aussi, presque les quatre cinquièmes des dépenses hors impôt sont allouées aux frais médicaux parmi les ménages dont le soutien a 65 ans et plus, alors qu'à l'inverse, une proportion similaire est allouée au reste des composantes (de ces dépenses hors impôt) parmi les ménages dont le soutien est plus jeune. Les aspects de santé parmi les personnes âgées, et les charges sociales reliées au travail et aux enfants parmi les ménages plus jeunes expliquent ces différences de composition des dépenses.

Entre 1999 et 2011 au Québec, alors que la part de l'impôt dans le revenu total a diminué, celle des autres dépenses a augmenté. Enfin, comparativement aux provinces de l'Atlantique, de l'Ouest et de l'Ontario, c'est au Québec où, en 2013, les ménages ont payé la part la plus élevée de leur revenu total non seulement à l'impôt, mais aussi aux autres dépenses non discrétionnaires. Il importe enfin de signaler que c'est au Québec que le revenu total était en moyenne le moins élevé.

DANS LA MÊME COLLECTION

Vient de paraître

Données sociodémographiques en bref, vol. 20 n° 2

Février 2016

- Les réseaux sociaux informels et le capital social
- L'amortissement hypothécaire au Québec
- Le revenu des ménages propriétaires et locataires

Données sociodémographiques en bref, vol. 20 n° 1

Octobre 2015

- Les transferts interfamiliaux au Québec : héritages et transferts volontaires
- Lien entre le revenu individuel et le faible revenu de la famille
- Que font les ménages en manque d'argent ?
- Les scénarios d'analyse des perspectives démographiques du Québec, 2011-2061
- Les estimations du revenu de l'*Enquête nationale auprès des ménages*: quelques résultats d'un exercice de validation – Mise à jour

À paraître

Données sociodémographiques en bref, vol. 21 n° 1 (*sujets et titres provisoires*)

Octobre 2016

- Sécurité économique des familles: l'apport du revenu implicite de la propriété
- Adéquation entre les données policières sur la criminalité et les données de victimisation de l'ESG
- Les enfants nés de parents étrangers

AUTRES PUBLICATIONS DE LA DIRECTION DES STATISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Vient de paraître

Bulletin Coup d'œil sociodémographique

- n° 48 [La mortalité et l'espérance de vie au Québec en 2015](#)
- n° 47 [Les naissances au Québec et dans les régions en 2015](#)
- n° 46 [La migration interrégionale au Québec en 2014-2015: la région des Laurentides sort grande gagnante, la Côte-Nord grande perdante](#)

Mai 2016
Avril 2016

Mars 2016

À paraître

Bulletin Coup d'œil sociodémographique

- n° 49 [Les mariages au Québec en 2015 \(*titre provisoire*\)](#)

Juillet 2016

L'espérance de vie des générations québécoises: observations et projections

Juin 2016

Ce bulletin est réalisé par la Direction des statistiques sociodémographiques.

Ont collaboré à la réalisation : Gabrielle Tardif, mise en page
Esther Frève, révision linguistique
Direction des communications

Pour plus de renseignements : Dominique André, responsable du bulletin
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone : 418 691-2406 (poste 3225)
Télécopieur : 418 643-4129
Courriel : cid@stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2016
ISSN 1715-6378 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 1996

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation
personnelle est interdite sans l'autorisation
du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm